

Extrait du procès-verbal

Comité Syndical du 11 décembre 2025
(Salle des fêtes - Bœsenbiesen)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 37

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 14
⇒ Procurations : 07

Economie

6. Adoption de la convention d'objectifs « Inventer, construire et développer l'économie circulaire en Alsace Centrale » - poursuite de la démarche d'animation territoriale par la Fabrique à Projet d'Utilité Sociale pour la période décembre 2025 à juin 2027.

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président du PETR Sélestat Alsace-Centrale

RÉSUMÉ

Dans le cadre de son soutien au développement de l'économie circulaire, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sélestat Alsace Centrale soutient, depuis 2022, l'initiative « Fabrique à projets d'utilité sociale en Alsace Centrale » (FAPUS). Celle-ci a pour objectif « de mobiliser les acteurs et les ressources du territoire pour inventer, construire et développer l'économie circulaire en Alsace Centrale ».

Le développement de l'économie circulaire constitue l'un des deux piliers de la démarche « Accélérateur de transitions », issue du partenariat ADEME-État-Région en Grand Est.

À l'issue de la deuxième convention (2024-2025), la présente délibération vise à apporter un soutien financier à cette démarche en renouvelant la convention FAPUS pour la période 2025-2027.

I. RAPPORT

Dans sa définition, l'économie circulaire vise à « augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact de la production ou du service sur l'environnement, tout en développant le bien-être des individus » (ADEME). Cela s'applique « à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services) ».

En 2022, pour promouvoir l'économie circulaire, trois structures d'Alsace Centrale se sont associées afin de concevoir « La Fabrique à projets d'utilité sociale en Alsace Centrale » : le PETR Sélestat Alsace Centrale, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale, ainsi qu'Ecooparc, une structure d'accompagnement de projets d'utilité sociale. Les objectifs de cette Fabrique sont de créer des activités économiques et des emplois en réponse aux enjeux de la transition écologique et de l'économie circulaire sur le territoire du PETR. La démarche contribue ainsi aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial élaboré par le PETR pour le compte des quatre Communautés de communes, ainsi qu'aux démarches « Territoires Engagé Transition Ecologique / volet économie circulaire » portées par ces dernières.

La démarche repose d'abord sur l'émergence d'idées de projets dans le domaine de l'économie circulaire, puis sur l'accompagnement de leur mise en œuvre jusqu'à leur concrétisation. Pour favoriser cette émergence, un travail de sensibilisation et de mobilisation des acteurs locaux est prévu, notamment par le biais d'une montée en compétences, d'échanges et du développement des connaissances sur le sujet.

Une ingénierie dédiée a été proposée pour :

- réaliser un diagnostic partagé,
- mobiliser les acteurs,
- accompagner l'émergence des initiatives,
- animer et faciliter les groupes de projets.

Les deux conventions signées (pour les périodes 2023-2024 et 2024-2025) ont permis d'engager des travaux sur plusieurs thématiques :

- La création d'un Tiers-Lieux sur le réemploi du bois sur Colmar avec l'association PARACHUTES ;
- La recherche de développement d'un circuit local de réemploi du verre ;
- La professionnalisation d'une activité de transformation du carton pour sa réutilisation ou son réemploi avec EMMAÜS Scherwiller ;
- Le développement du réemploi dans la filière cycle (en complémentarité avec le projet de la vélostation du PETR à la gare de Sélestat).

La nouvelle convention s'étalera sur une durée plus longue que les précédentes ; de décembre 2025 à juin 2027 pour étaler les travaux entre les deux mandats électoraux et lisser son financement. Il s'agit désormais d'ajuster les thématiques et d'approfondir certains travaux. Ainsi, il est proposé de :

- Suspendre les travaux sur le développement d'un circuit local de réemploi du verre ;
- Poursuivre la valorisation des thématiques sur la transformation du carton et le réemploi du bois et la veille sur leur fonctionnement.
- Poursuivre la thématique sur le réemploi dans la filière cycle.

En complément des travaux sur les thématiques précitées et à la suite du diagnostic « Économie circulaire » réalisé en 2025 par le PETR Sélestat Alsace Centrale, la Maison de la Nature et Ecooparc proposent d'accompagner le PETR et les communautés de communes volontaires dans la thématique de l'économie circulaire en :

- Travaillant sur l'émergence de nouveaux projets et/ou repérant des porteurs dans le domaine de l'économie circulaire. Les travaux se scindent en deux étapes : co-construire une méthodologie et un dispositif adapté à l'émergence. Puis dans un second temps, proposer son animation.
- Co-construisant une méthodologie pour une stratégie d'économie circulaire sur le territoire du PETR (de décembre 2025 à juin 2026).
- Accompagnant l'acculturation des élus de la nouvelle mandature à l'économie circulaire, à travers des visites inspirantes et des ateliers pédagogiques (de septembre 2026 à fin du premiers semestre 2027).

L'accompagnement par la Fabrique à projets d'utilité sociale d'Alsace Centrale sur une durée de 19 mois est estimé à 39 600€. La Région Grand Est apporte un soutien financier à hauteur de 13 700€, le PETR est sollicité à hauteur de 25 900 €.

Dès lors, il est proposé de verser une subvention pluriannuelle d'un montant de 25 900 € à la Maison de la Nature en tant que coordinatrice du projet.

La subvention sera versée en 3 fois dont un premier versement de 9000 € à la signature de la convention, un deuxième de 9000 € en novembre 2026 et un dernier versement de 7900 € en juin 2027.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 1^{er} décembre 2025

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu les statuts du PETR lequel est notamment compétent pour mettre en œuvre pour le compte de ses communautés membres ainsi que ses communautés partenaires des actions en matière de transition écologique, d'environnement et de développement économique

Considérant l'intérêt pour le PETR Sélestat Alsace Centrale de soutenir l'accompagnement de porteurs de projets sur son territoire au travers de l'octroi d'une subvention à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale coordinatrice du projet et co-animateur de la démarche avec Ecooparc pour atteindre les objectifs de la transition écologique et du développement durable.

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le versement d'une subvention pluriannuelle d'un montant global de 25 900 € sur la période 2025-2027 à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale pour la poursuite de la démarche d'animation territoriale par la Fabrique à Projet d'Utilité Sociale .

D'APPROUVER la conclusion d'une convention d'objectifs « Inventer, construire et développer l'ECONOMIE CIRCULAIRE en Alsace Centrale » - poursuite de la démarche d'animation territoriale sur la période décembre 2025 à juin 2027 avec la Maison de la Natures du Ried et de l'Alsace centrale .

D'AUTORISER le Président ou son représentant à établir et signer cette convention et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	PRÉSENT		POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	PRÉSENTE		POUR
HORNBECK Nadège	EXCUSEE	DESAINTQUENTIN Philippe	POUR
MUHR Virginie	PRÉSENTE		POUR
RISCH Claude	EXCUSE		
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	EXCUSE	HIRTZ Sylvie	POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	EXCUSE	ANDREA Charles	POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	PRÉSENT		POUR
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	EXCUSE		
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		POUR
Communauté de Communes de la Vallée de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	PRÉSENT		POUR
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	EXCUSE	JANUS Serge	POUR
PIELA Jean-Pierre	PRÉSENT		POUR
PFANN Lionel	PRÉSENT		POUR
SCHMITT Bernard	PRÉSENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	PRÉSENTE		POUR
WALSPURGER Yvette	PRÉSENTE		POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	EXCUSE		
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	PRÉSENT		POUR
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	EXCUSSET		
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	PRÉSENTE		POUR
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE	VOEGELI Jean-Michel	POUR
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	PRÉSENT		POUR
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT		POUR
SCHWEIN Noël	EXCUSEE		
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	PRÉSENT		POUR
VOGEL Camille	EXCUSEE		
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	PRÉSENT		POUR
FREYBURGER Éric	PRÉSENT		POUR
GOETTELMANN Thomas	PRÉSENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRÉSENTE		POUR
ORSATI Régine	PRÉSENTE		POUR
PETIT Denis	PRÉSENT		POUR
ROUSSEL Nathalie	PRÉSENTE		POUR
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			44

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 12 décembre 2025

Mise en ligne le 16/12/2025

Le secrétaire de Séance
BUTSCHA Michel



Le Président,
Patrick BARBIER
et la Directeur Générale des Services,
Philippe STEEGER

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.